



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3322

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Requalification de l'îlot Oussekiné - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3322**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Requalification de l'îlot Oussekiné - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Givors - îlot Oussekiné fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet

La requalification de l'îlot Oussekiné constitue un enjeu urbain important dans le droit fil des aménagements précédemment réalisés sur la Commune de Givors.

En effet, la Métropole de Lyon a engagé un projet de renouvellement urbain du centre-ville sur les îlots Prévert et Salengro/Zola, dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) 1. Ce projet s'est traduit par la requalification des espaces publics, la construction d'une centaine de nouveaux logements et la création d'un nouveau maillage viaire.

L'objectif est à présent de poursuivre cette dynamique sur l'îlot Oussekiné, pièce majeure du centre-ville de Givors, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Situé à une centaine de mètres de l'Hôtel de Ville et de la gare, cet îlot présente une opportunité de mutabilité significative liée aux délaissés présents en cœur d'îlots et à l'état dégradé de certaines constructions.

Cet îlot se distingue par la présence du conservatoire de musique et de la bourse du travail, équipements rayonnants pour la commune qu'il s'agira de mettre en valeur, via le projet de requalification.

II - Programme prévisionnel

Le périmètre du projet couvre une surface de 1,4 ha environ.

Les études préalables nécessaires à la requalification de l'îlot ont conduit à la définition du programme suivant qui prévoit de :

- redéfinir et requalifier le maillage afin de développer les liens avec le reste du centre-ville,
- renforcer l'ouverture de l'îlot afin notamment de mettre en valeur les équipements publics du secteur,
- intervenir sur le bâti dégradé des rues Faure et Longarini,
- répondre aux enjeux de densification du centre-ville par la création de nouveaux logements tout en préservant l'identité et le patrimoine givordin,
- rationaliser les stationnements pour diversifier les usages et retrouver des espaces qualitatifs en cœur d'îlot.

La requalification de l'îlot repose sur une approche optimisée consistant à acquérir uniquement les parcelles nécessaires à une densification/requalification du cœur d'îlot. Cette hypothèse permettrait d'envisager la création d'une offre d'environ 120 logements répartis sur plusieurs lots.

Le programme des espaces publics prévoit :

- un tracé plus lisible et plus qualitatif de la rue Oussekiene,
- la requalification de la rue Charles Simon,
- la création de cheminements est/ouest et nord/sud assurant l'ouverture de l'îlot sur le reste du centre-ville,
- la rationalisation des stationnements pour permettre de diversifier les usages du cœur d'îlot.
- la création d'un large espace public végétalisé permettant de mettre en valeur les équipements. Il constituera notamment un espace de proximité pour le conservatoire ainsi que pour les habitants du secteur.

III - Calendrier prévisionnel

La concertation sera lancée en février 2019.

En parallèle, les acquisitions foncières seront menées dans l'objectif de permettre les démolitions des bâtiments acquis par la Métropole et les 1^{ers} travaux d'espaces publics pour la fin de l'année 2020.

Le phasage des aménagements et de la commercialisation des lots à construire s'échelonnara en fonction des acquisitions foncières.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

À ce stade, le coût global de l'opération est estimé à 9,5 M€ en dépenses.

Des recettes provenant de la vente de charges foncières, de l'ANRU, de la Région et des participations de la Ville de Givors sont estimés à ce jour à 4 M€.

Afin d'engager rapidement la requalification de l'îlot, il convient de lancer des études pré-opérationnelles et les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics. En parallèle, la stratégie d'acquisition foncière doit être déclenchée pour permettre la démolition des bâtiments nécessaires aux différents aménagements.

Pour cela, il est proposé d'approuver l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 2 235 000 € TTC, réparti comme suit :

- provision acquisition foncières : 1 500 000 € TTC,
- études préalables : 245 000 € TTC,
- études maîtrise d'œuvre : 190 000 € TTC,
- diagnostics préalables démolition/déconstruction : 250 000 € TTC,
- frais de maîtrise d'ouvrage : 50 000 € TTC.

V - Périmètre du projet soumis à concertation

En application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, il convient d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant l'élaboration du projet et, notamment, tout au long des études de maîtrise d'œuvre qui vont être engagées.

Le périmètre du projet soumis à concertation est délimité, conformément au plan ci-annexé, comme suit :

- au nord : par la rue Joseph Longarini,
- à l'est : par la rue Joseph Faure,
- à l'ouest et au sud : par la rue Roger Salengro.

VI - Modalités de concertation préalable

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00,
- à la Mairie de Givors - place Henri Barbusse - 69700 Givors, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel : www.grandlyon.com.

Un dossier de concertation sera mis à disposition du public comprenant, notamment :

- la présente délibération et les modalités de la concertation préalable,
- un plan de situation,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet et son périmètre,
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la Métropole.

VII - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pendant une durée minimale d'un mois. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à l'Hôtel de Métropole et à la Mairie de Givors.

Des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et de clôture de la concertation. Ils feront l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le département et seront affichés aux emplacements prévus à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et à l'Hôtel de Ville de Givors avant la date d'ouverture et de clôture de cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la requalification de l'îlot Oussekinne à Givors,

b) - le programme de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics de l'îlot Oussekinne et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - **Autorise** monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, et à poursuivre le projet.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme sur l'opération n° 0P06O5567, pour un montant de 2 235 000€ TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2019,

- 1 235 000 € en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 275 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 40 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.